

On peut également commander du steak haché, des saucisses ou des merguez à raison de colis **de 3 kg**.
 Il faut, dans le tableau qui suit, indiquer le type de viande : B pour boeuf, V pour Veau (il n'y a pas de mélange boeuf/veau possible sur un colis); ainsi que le nombre de colis désiré (par exemple sous la forme 1B pour 1 colis de 3 kg de Boeuf ou 2V pour 2 colis de 3kg de Veau).

Colis de 3 kg		jan	mars	avril	mai	juin	juil	sept	oct	nov	déc
Steak haché	48€										
Saucisse	48€										
Merguez	48€										

Le groupement propose également de l'huile de tournesol à 7€ le litre et 4€ le demi-litre.

Huile de tournesol	jan	mars	avril	mai	juin	juil	sept	oct	nov	déc
Nombre de litres										

Egalement cette année des rillettes de veau à 5,5€ le pot.

Rillettes de veau	jan	mars	avril	mai	juin	juil	sept	oct	nov	déc
Nombre de pots										

Le paiement du prix interviendra par chèques à l'ordre de GAEC AB2C datés du jour de leur émission que l'ACHETEUR adressera au PAYSAN dix jours francs après la signature du présent contrat selon les modalités suivantes : en 1 ou plusieurs versements associés aux livraisons demandées, sans frais ni intérêts. Dans les trois cas, le PAYSAN présentera le premier chèque à l'encaissement à réception les autres étant remis à l'encaissement le 1er jour des mois calendaires suivant celui au cours duquel sera intervenu le premier versement. Ou aux dates convenues entre les parties.

En tout état de cause, aucun versement, même partiel ne peut être exigé de l'ACHETEUR avant l'expiration du délai de rétractation.

3 – ORGANISATION DES DISTRIBUTIONS :

En exécution du présent contrat, le PAYSAN procédera à 10 distributions aux dates indiquées dans les tableaux précédents.

Toutefois, ce calendrier sera susceptible d'être modifié ou aménagé en fonction des aléas. Les distributions seront effectuées à la Ferme de Cornac (9, rue François Monrégeau) à St-Orens. Le PAYSAN garantit que la réglementation sanitaire sera respectée lors de chaque distribution. Si l'ACHETEUR est dans l'impossibilité de se présenter à une ou plusieurs distributions il fera son affaire de faire retirer son colis en ses lieu et place par une personne de son choix.

4 – FACULTE DE RETRACTATION – RESILIATION DU CONTRAT :

Dans les sept jours, fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, l'ACHETEUR a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. La renonciation, adressée au PAYSAN, peut être notifiée au moyen du formulaire détachable joint au présent contrat ou sur papier libre.

Fait à ESCALQUENS en 2 exemplaires originaux , le :2026

ACHETEUR

PAYSAN

ANNULATION DE CONTRAT D'ENGAGEMENT
 (Code de la consommation, articles L. 121-23 à L. 121-26)

Conditions :

Compléter et signer ce formulaire.

L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception au PAYSAN.

L'expédier au plus tard le septième jour à partir de la commande (ou si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant).

Je soussigné, déclare annuler le contrat d'engagement viande bovin daté d'un montant total de

Nom de l'ACHETEUR

Adresse de l'ACHETEUR

Signature de l'ACHETEUR